



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS POUR DES VILLES ACCESSIBLES ET INCLUSIVES

Livret des publications issues d'ateliers du GT-Ravi



Le Cerema capitalise plus de 20 ans d'expertise en aménagement des espaces publics, d'amélioration des usages des transports publics et des bâtiments. Le Cerema conseille l'État, les collectivités et les entreprises sur l'ensemble de ces sujets d'expertise.

Depuis 2001, le Cerema anime le programme « Ville accessible à tous » qui réunit plusieurs collectivités. L'établissement a ainsi développé une approche globale de l'accessibilité pour tous, sur l'ensemble de la chaîne du déplacement : cadre bâti, voirie-espace public, transport.



Découvrez l'offre de service transversale du Cerema
[Rendre accessibles vos bâtiments, espaces publics et transports](#)



Groupe technique des référents accessibilité des villes inclusives

Un groupe de travail co-construit avec les collectivités pour apporter les solutions d'accessibilité aux territoires

Depuis 2014, le Cerema s'est engagé aux côtés des collectivités. Le **Groupe Technique des Référents accessibilité des villes inclusives** (GT-Ravi) est dédié aux techniciens des collectivités territoriales travaillant sur l'accessibilité.

Les objectifs de ce réseau : **échanger, informer et diffuser**. Il contribue à définir et structurer le métier de référent accessibilité, de consolider les pratiques et d'être force de propositions pour suggérer des évolutions et adaptation réglementaires auprès de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA).

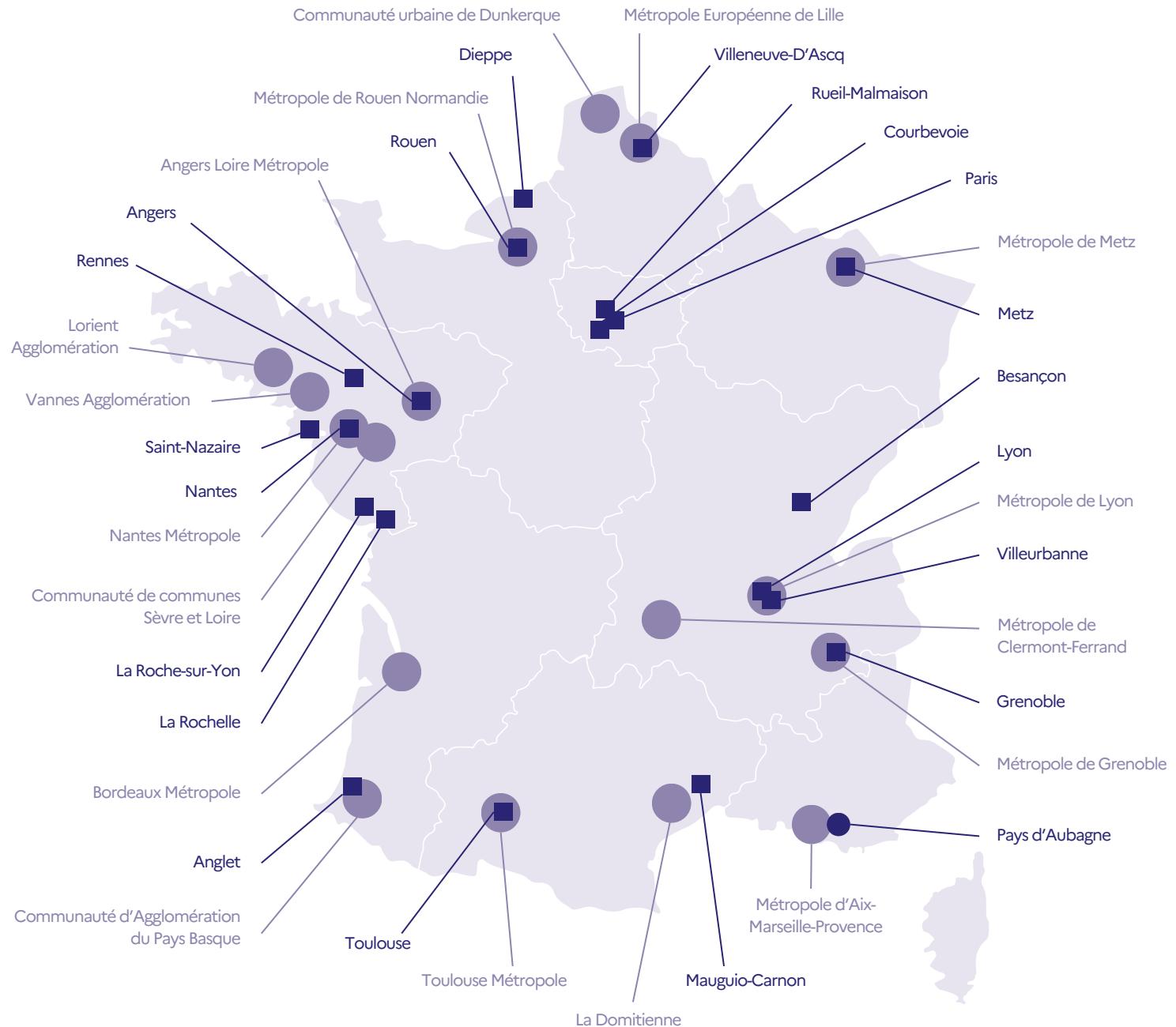
Le GT-Ravi aborde l'accessibilité de la chaîne de déplacement suivant deux approches :

- une première réponse technique aux besoins rencontrés par les usagers en situation de handicap
- une seconde approche plus transversale de l'accessibilité : en prenant en compte les interfaces entre les maillons de la chaîne de déplacement et surtout les aspects de management, de stratégie et de coordination pour une vision intégrée de l'accessibilité.

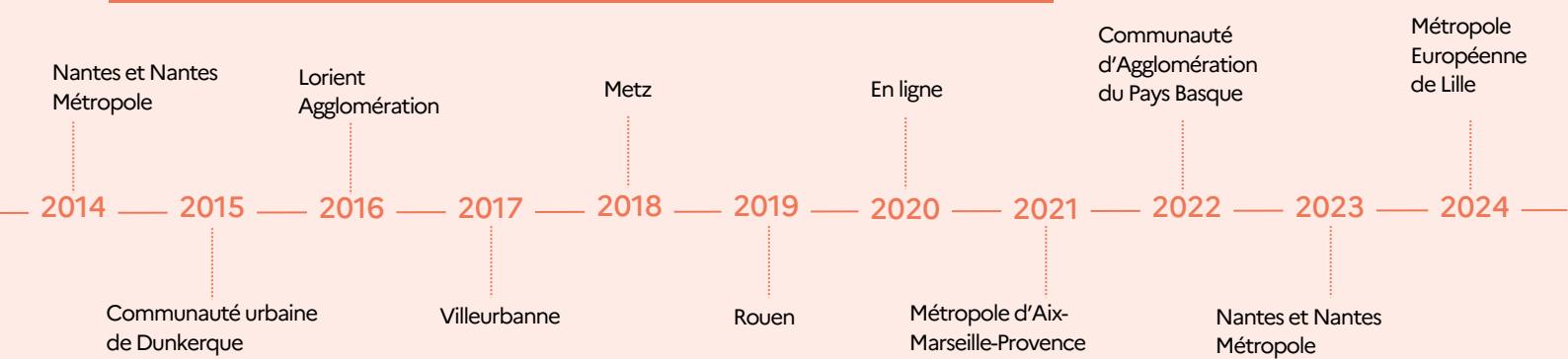
Aujourd'hui, le GT-Ravi réunit près de 40 collectivités territoriales membres. Le réseau organise chaque année une session d'ateliers dont l'ensemble des livrables sont mis à disposition en libre accès.

40 collectivités membres du réseau

des référents accessibilités des villes inclusives



DES ATELIERS ACCUEILLIS PAR LES VILLES PARTENAIRES



Sommaire

L'ACCESSIBILITÉ DANS LES BÂTIMENTS

pages

ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

- Communiquer sur l'accessibilité des Établissements recevant du public (ERP) 06
- Mise en accessibilité des établissements scolaires 07
- Comment allier accessibilité et végétalisation ? 08
- Accessibilité des bibliothèques et des médiathèques

LOGEMENT

- Recensement des logements accessibles 09

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ

- Agendas Accessibilité Programmé : comment les mettre en œuvre ? 10
- Comment se saisir de l'outil Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) pour les établissements recevant du public, pour faire progresser l'accessibilité sur son territoire ? 11

LA VOIRIE / L'ESPACE PUBLIC

pages

- Comment créer des aménagements repérables et détectables par tous ? 12
- Guidage dans les grands espaces, sur les parvis, dans les zones de rencontre 13
- Localisation amont des traversées piétonnes, interception 14
- Urbanisme tactique et accessibilité 15
- Cohabitation des cyclistes et des piétons 16
- Accessibilité des aires piétonnes, quelles clés de conception ? 17
- Mettre en accessibilité les plages, bases de loisir et autres espaces naturels 18
- Dispositifs sonores sur l'espace public 19
- Rendre accessible les différentes étapes de la collecte des déchets

TRANSPORT / MOBILITÉ

pages

- Nouvelles formes de mobilité et accessibilité 20
- Assurer le guidage et le repérage de tous les usagers dans les transports collectifs 21

TRANSVERSAL

pages

PLANIFICATION / POLITIQUE PUBLIQUE

- De l'intégration de l'accessibilité dans les documents de planification à un schéma directeur global 22
- De la planification à la mise en œuvre de l'accessibilité 23
- Prendre en compte le vieillissement de la population dans les politiques d'accessibilité 24

VILLE INTELLIGENTE / SIG

- Quels apports des SIG pour aider les collectivités à prendre les décisions pertinentes et à informer les citoyens ? 25
- La ville intelligente, ou « smart city », sera-t-elle (plus) accessible à tous ? 26
- Les outils : quel apport des SIG pour communiquer sur l'accessibilité auprès des usagers ? 27
- La collecte des données accessibilité par les collectivités territoriales : conseils et recommandations 28
- Penser l'accessibilité à l'échelle territoriale : création d'un observatoire de l'accessibilité de son territoire

COMMUNICATION / SIGNALÉTIQUE

- Quelle(s) signalétique(s) accessible(s) à l'échelle d'un territoire ? 29
- Devenir une « Destination pour Tous » 30
- Comment rendre un projet numérique accessible ? 31
- Simplification des informations et des moyens de communication 32

FORMATION / PARTICIPATION

- Vers une plus grande participation en amont pour une meilleure appropriation en aval ? 33
- La formation des personnels à l'accueil des personnes handicapées 34
- Les outils de la concertation pour les personnes handicapées 35



L'ACCESSIBILITÉ DANS LES BÂTIMENTS



ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Communiquer sur l'accessibilité des Établissements recevant du public (ERP)

Atelier de novembre 2018

Diverses sources d'informations existent pour caractériser l'accessibilité des ERP : attestations d'accessibilité, Ad'AP, registres, labels (nationaux ou locaux), bases de données et applications d'origines publiques ou privées... Par quels moyens et sous quelles formes les utiliser pour communiquer auprès des usagers sur l'accessibilité effective des établissements ?

L'objectif de cet atelier était de recenser les différentes sources possibles, de caractériser les informations disponibles et de proposer une méthodologie commune pour mettre à disposition des usagers des renseignements adaptés à leurs besoins sur l'offre de services accessibles

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Ville de la Roche-sur-Yon
- Ville de Rueil-Malmaison
- Ville de Toulouse
- Ville d'Angers
- Ville de Rouen
- Ville de Metz

Retrouvez les publications en ligne

- ▶ [Grille de critères de comparaison des initiatives de communication](#)
- ▶ [Eléments de cahier des charges d'une action de communication sur l'accessibilité des Établissements recevant du public](#)

Mise en accessibilité des établissements scolaires

Atelier de novembre 2020

Les établissements scolaires représentent un patrimoine important à rendre accessibles pour les collectivités territoriales. Ces établissements accueillent différents types de public : élèves de tous âges (de la maternelle à l'enseignement secondaire), parents d'élèves, associations.

Les enjeux d'accueil de ces publics sont en lien avec les fonctions et les usages de l'établissement, qu'ils soient courants (récréation, restauration, activités sportives et culturelles^o ou plus ponctuels comme l'accueil d'associations ou d'élections. L'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmé) inclut la mise en accessibilité des établissements scolaires et chaque collectivité y apporte des solutions organisationnelles et techniques qui lui sont propres.

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Ville d'Angers
- Ville de La Roche-sur-Yon
- Métropole de Lyon
- Ville de Metz
- Ville de Nantes
- Ville de Rouen
- Ville de Villeneuve-d'Ascq
- Ville de Villeurbanne

Retrouvez les publications en ligne



- ▶ [Stratégie de mise en accessibilité des établissements scolaires](#)
- ▶ [Retour sur les travaux et solutions éprouvées par les collectivités](#)

Mise en accessibilité des écoles élémentaires et maternelles

Une fiche ressource par les éditions du Cerema

L'école joue un rôle prépondérant pour l'inclusion dans la société des personnes handicapées. Elle doit alors s'assurer de proposer un environnement adapté aux besoins particuliers de tous les élèves. Depuis le 1er janvier 2015, toutes les écoles et les groupes scolaires au même titre que les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles.

Avec cette fiche, le Cerema propose un décryptage des obligations et exigences réglementaires et législatives s'appliquant aux établissements scolaires. Il propose, pour l'ensemble des locaux et des parcours, des clés de réussite pour définir et mettre en œuvre une stratégie de mise en accessibilité des établissements.



[Retrouvez la ressource](#)



Comment allier accessibilité et végétalisation ?

Atelier de novembre 2021 - « Installation Ouverte au Public (IOP) et abords extérieurs des ERP : comment allier accessibilité et végétalisation ? »

Les espaces extérieurs ouverts au public sont des maillons importants dans l'accessibilité de la chaîne de déplacement. Pourtant, leur mise en accessibilité est un défi pour les collectivités : quelles réglementations appliquer ? Comment prendre en compte les fonctions et les usages et viser l'autonomie des usagers quand il n'y a souvent pas d'accueil dédié ou d'aide humaine ? Comment concilier la prise en compte de l'accessibilité avec les autres enjeux souvent présents dans ces espaces (nature en ville, sécurité, événementiel) ?

L'essor de la végétalisation en ville, enjeu d'importance, réinterroge les solutions d'accessibilité qui sont souvent inadéquates.

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Ville de Toulouse
- Ville de Rouen
- Métropole de Lyon
- Nantes Métropole
- Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Ville de Metz

Retrouvez les publications en ligne



- ▶ [Partage des bonnes pratiques en termes administratifs](#)
- ▶ [Partage de bonnes pratiques en termes d'aménagements](#)

Accessibilité des bibliothèques et des médiathèques

Atelier de mai 2024

les bibliothèques et médiathèques, bien que réglementairement accessibles, restent moins fréquentées par les personnes en situation de handicap. Plusieurs facteurs sont identifiés :

- la production éditoriale reste peu abordable (seul 10 % accessible) ;
- la qualité d'usage des bâtiments et de leurs abords ne permet pas toujours d'offrir une expérience confortable et adaptée aux personnes handicapées ;
- le personnel n'est pas toujours formé aux handicaps et manquent parfois d'outils pour accompagner au mieux ce public ;
- les services proposés par ces établissements sont parfois peu visibles.

Ce constat mène à s'interroger sur comment améliorer l'accessibilité des bibliothèques et médiathèques. De l'accès du bâtiment à l'accès des contenus, en passant par l'accueil et la qualité d'usage, c'est une dynamique d'ensemble qui permettra aux personnes en situation de handicap de profiter pleinement de ce service public.

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Université de Lille
- Villeneuve-d'Ascq
- Rouen
- Champigny-sur-Marne
- Grenoble
- Nantes Métropole

Retrouvez les publications en ligne



- ▶ [Guide de bonnes pratiques](#)



L'ACCESSIBILITÉ DANS LES BÂTIMENTS



LOGEMENT

Recensement des logements accessibles

Atelier de novembre 2019

Pour répondre à l'obligation d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées, les collectivités ont mis en œuvre, depuis plusieurs années, différents référentiels, stratégies et méthodes.

Cet atelier proposait de partager des expériences autour, notamment, des questionnements suivants :

- Comment recenser ces logements ?
- Sur quel(s) référentiel(s) s'appuyer afin de recenser les logements accessibles et évaluer le potentiel d'évolution du parc (logements adaptés, adaptables, évolutifs, potentiellement accessibles) ?
- Quel est le périmètre de recensement et comment impliquer certains acteurs ?
- Quels outils mettre en place qui permettront un suivi dans le temps du parc de logements accessibles ?

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Lorient Agglomération
- Ville de Toulouse
- Métropole de Lyon
- Métropole Européenne de Lille
- Métropole Rouen
- Normandie
- Ville de Metz
- Ville de Rueil-Malmaison
- Nantes Métropole
- Ville de Rouen

Retrouvez les publications en ligne



- ▶ [Critères minimaux et communs à introduire dans les grilles de recensement](#)
- ▶ [Bonnes pratiques, leviers d'action et argumentaire vis-à-vis des bailleurs pour mener le recensement](#)

L'ACCESSIBILITÉ DANS LES BÂTIMENTS



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ

Agendas Accessibilité Programmé : comment les mettre en œuvre ?

Atelier de novembre 2017 - Mise en œuvre des Ad'AP par les collectivités sur leur patrimoine d'ERP

Alors que la majorité des Agendas d'accessibilité programmée sur le patrimoine des Établissements recevant du public (ERP) des collectivités entrent en 2018 dans leur 3ème année de mise en œuvre, quelles sont les bonnes pratiques à mettre en commun et à diffuser ? Inversement, quelles difficultés peuvent être partagées pour éviter certains écueils et trouver collectivement des solutions ?

Cet atelier visait à partager les expériences, bonnes ou mauvaises, pour éclairer et améliorer la mise en œuvre du dispositif Ad'AP par et pour les collectivités.

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Ville de La Roche-sur-Yon
- Ville de Rouen
- Ville de Lyon
- Ville d'Angers
- Ville de Villeurbanne
- Métropole de Lyon
- Ville de Rueil-Malmaison
- Ville de Besançon

Retrouvez les publications en ligne



- ▶ [Note méthodologique : facteurs de réussite, points de vigilance et indicateurs pour la mise en œuvre des Ad'AP](#)
- ▶ [Note méthodologique : les registres publics d'accessibilité, finalités et mise en œuvre](#)

Comment se saisir de l'outil Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) pour les établissements recevant du public, pour faire progresser l'accessibilité sur son territoire ?

Atelier de novembre 2014

L'Agenda d'accessibilité programmé est un dispositif qui doit permettre la mise en place d'une stratégie patrimoniale de mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Se pose alors des questions sur la méthodologie à déployer afin de suivre et d'évaluer le dispositif sur le long terme. L'enjeu consiste également à mobiliser les acteurs concernés et de pouvoir restituer auprès des commissions locales les évolutions.

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Ville de Grenoble
- Lille Métropole
- Ville de Metz
- Nantes Métropole
- Ville de Villeurbanne

Retrouvez les publications en ligne

- ▶ [Comment se saisir de l'outil Ad'AP pour faire progresser l'accessibilité sur son territoire ?](#)
- ▶ [De l'intégration de l'accessibilité dans les documents de planification à un schéma directeur global](#)
- ▶ [Quels apports des SIG pour aider les collectivités à prendre les décisions pertinentes et à informer les citoyens ?](#)



L'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS



Comment créer des aménagements repérables et détectables par tous ?

Atelier de novembre 2015

La question des aménagements de voirie « repérables » et « détectables » par tous est abordée à travers deux exemples : les traversées piétonnes et les séparateurs piétons-cycles. Les participants ont débattu sur la base de reportages photographiques commentés, présentant leurs retours d'expérience respectifs en la matière.

Les expérimentations relatives à l'installation de dispositifs de guidage tactiles en traversées piétonnes ont été discutées, et il est nécessaire de se placer dans le cadre d'expérimentations dérogatoires à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Une fois l'expérimentation terminée, il faut se poser la question de la reproductibilité en intégrant les retours d'usage à moyen et long terme, les éléments liés à la durabilité des matériaux et à leur maintenance, le coût global de l'aménagement, etc.).

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Communauté urbaine de Dunkerque
- Bordeaux Métropole
- Métropole Européenne de Lille
- Métropole de Lyon
- Nantes Métropole
- Ville de Paris
- Toulouse Métropole

Retrouvez les publications en ligne

- ▶ [Solutions d'aménagements repérables et détectables par tous, leurs avantages et inconvénients](#)

Guidage dans les grands espaces, sur les parvis, dans les zones de rencontre

Atelier de novembre 2018

Les grands espaces publics peuvent être source de difficulté pour le cheminement des usagers, notamment pour les personnes aveugles et malvoyantes. Trois besoins ont été identifiés : celui de s'auto-localiser, celui de s'orienter et le besoin d'être guidé.

Pour y répondre, quelles sont solutions organisationnelles et techniques à mettre en œuvre par les collectivités ? Deux catégories de solutions ont été définies :

- **les solutions organisationnelles** telles que la concertation, le suivi de la réalisation et le retour d'expérience ;
- **les solutions techniques** dans lesquelles on retrouve les guidages sonores et tactiles intuitifs et les bandes de guidages.

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Ville de Metz
- Grenoble Alpes Métropole
- Ville de Villeneuve d'Ascq
- Toulouse Métropole
- Communauté urbaine de Dunkerque

Retrouvez les publications en ligne



- ▶ [Recensement et analyse des solutions de guidage dans les grands espaces publics : retours d'expériences](#)

Localisation amont des traversées piétonnes, interception

Atelier de novembre 2019

Les personnes déficientes visuelles utilisent certains éléments de l'aménagement, tels que les trottoirs, les passages piétons matérialisés ou les façades, pour se localiser et s'orienter dans l'espace public.

Soucieuses de proposer un espace public non discriminant, plusieurs collectivités ont mis en place des dispositifs d'interception lorsque la configuration des lieux ne permet pas d'identifier la position des traversées piétonnes.

L'objectif de cet atelier était notamment de recenser les besoins émanant des usagers et associations, de recenser les dispositifs existants, de capitaliser sur les expérimentations, les pratiques et les éventuels retours d'usage

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Métropole Rouen Normandie
- Ville de Paris
- Metz Métropole
- Métropole Clermont-Ferrand
- Métropole de Lyon
- Toulouse Métropole

Retrouvez les publications en ligne



- ▶ [Enseignements des expériences de terrain présentées et détails des enseignements](#)
- ▶ [Définition des notions d'interception et d'espaces complexes : retours d'expérience, perspectives de travail ou de recherche](#)



Urbanisme tactique : comment garantir et maintenir l'accessibilité ?

Atelier de novembre 2020 - « Urbanisme tactique et accessibilité »

L'urbanisme dit « tactique » constitue aujourd'hui une démarche de plus en plus mobilisée dans l'aménagement des espaces publics, qui permet de répondre à de nouveaux usages et ou à des situations d'urgence. Il permet de recourir à des aménagements provisoires, réversibles et modulables, pouvant laisser une large part à la concertation et l'implication des usagers citoyens.

- Comment garantir que l'accessibilité ne soit pas oubliée dans ces opérations d'urbanisme tactique ?
- Comment intégrer les besoins des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite, tout au long du projet et à chacune de ses phases ?

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Nantes Métropole
- Métropole Rouen Normandie
- Toulouse Métropole

Retrouvez les publications en ligne

- ▶ [Fiches pratiques : urbanisme tactique et accessibilité](#). Un ensemble de 9 fiches de retours d'expérience et conseils pour appréhender les différentes phases du projet.

Cohabitation des cyclistes et des piétons (dans leur diversité)

Atelier de novembre 2021

Dans les espaces publics urbains, notamment les villes denses, les interactions entre piétons et cyclistes sont nombreuses. Elles se sont notamment multipliées dans un contexte de crise sanitaire et de mise en place d'aménagements cyclables temporaires. À défaut d'aménagements lisibles, prenant en compte les besoins de ces deux modes aux vitesses et comportements variés, des conflits d'usage peuvent survenir.

En particulier, il convient de concevoir les aménagements pour qu'ils permettent un haut niveau de sécurité et de service (efficacité, confort), à la fois pour les piétons et pour les cyclistes, dans toute leur diversité.

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Ville de Paris
- Ville d'Anglet
- Toulouse Métropole
- Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Communauté d'agglomération du Pays Basque
- Communauté urbaine de Dunkerque

Retrouvez les publications en ligne

- ▶ [Synthèse : enjeux et cadre technico-réglementaire pour une cohabitation harmonieuse des piétons et cyclistes](#)
- ▶ [Analyse de cas pratiques](#)
- ▶ [Analyse des types de séparateur : recommandations à prendre en compte pour traiter certaines interfaces](#)



Accessibilité des aires piétonnes, quelles clés de conception ?

Atelier de novembre 2021 - « Accessibilité des aires piétonnes »

Les aires piétonnes répondent à une volonté de partage plus équilibré de l'espace public, notamment en faveur des modes actifs. Elles permettent d'apaiser la circulation et d'améliorer l'attractivité piétonne. Cependant, leur développement réinterroge l'accessibilité des hyper centres-villes. En effet, une rue dite traditionnelle fournit des repères, notamment auditifs et tactiles, qui tendent à diminuer dans les aires piétonnes. Les personnes âgées, les enfants, les personnes ayant des difficultés d'orientation, souffrant de déficiences cognitives, aveugles et malvoyantes peuvent avoir du mal à s'y orienter et à savoir où elles peuvent cheminer en sécurité.

- Quels outils et quelles bonnes pratiques permettraient d'assurer l'accessibilité des aires piétonnes ?
- Comment maintenir l'accessibilité de façon pérenne ?
- Comment interdire les véhicules tout en maintenant l'accès aux commerces / logements pour les personnes à mobilité réduite ?

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Ville de Villeneuve-d'Ascq
- Métropole du Grand Lyon
- Métropole de Nantes
- Grenoble Alpes Métropole

Retrouvez les publications en ligne



- ▶ [Guide d'aide à la conception : recueil de points de vigilance, de bonnes pratiques et recommandations](#)

Mettre en accessibilité les plages, bases de loisir et autres espaces naturels

Atelier de novembre 2022

Plusieurs problématiques se retrouvent dans ces espaces qui offrent de nombreux services et des espaces souvent très contraints dans leur mise en accessibilité. La diversité des lieux (rivières, lacs, bases nautiques) et la grande variété des activités (baignade, sports nautiques), soulèvent des questionnements complexes en terme d'accessibilité, mais aussi de bonnes pratiques.

La préservation de ces espaces en lien avec la nature est au cœur des préoccupations actuelles et sont parfois soumises à des réglementations et à des volontés antinomiques (imperméabilisation des sols, roulabilité guidage des publics, etc.).

- Comment garantir l'accessibilité sur l'ensemble de la chaîne de déplacement, dans ces espaces particuliers, en les préservant ?

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Métropole Européenne de Lille
- Nantes Métropole

Retrouvez les publications en ligne



- ▶ [Synthèse des enjeux et retours d'expérience d'aménagement sur la chaîne de déplacement et sur les équipements et services spécifiques](#)
- ▶ [Bibliographie des guides et ouvrages en fonction du type d'espace et des activités](#)

Réussir le déploiement des dispositifs sonores dans l'espace public

Atelier de mai 2023 - « Dispositifs sonores sur l'espace public »

La sécurité et le guidage des personnes déficientes visuelles dans l'espace public est une préoccupation centrale pour les collectivités. La sonorisation des feux de circulation a permis de sécuriser beaucoup de traversées piétonnes. Aujourd'hui, de nouvelles pratiques comme la suppression des feux de circulation ou le déploiement des balises sonores entraînent de nouveaux questionnements et de nouvelles pratiques pour les collectivités.

Certains constats sont faits sur la mise en œuvre des dispositifs sonores : grandes technicités dans l'usage, émergence de nouvelles technologies, grande hétérogénéité des niveaux de services proposés. Il faut également préciser qu'une réglementation existe sur le sujet et que le déploiement de solutions sonorisées ne peuvent pas se substituer à la réalisation d'aménagements de qualité.

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Ville de Paris
- Métropole de Lyon
- Métropole de Toulouse
- Métropole de Nantes
- Métropole Européenne de Lille

[Retrouvez les publications en ligne](#) 

- [Manuel pour les collectivités : comment réussir son déploiement de dispositifs sonores sur les espaces publics ?](#)

Rendre accessibles les différentes étapes de la collecte des déchets

Atelier de mai 2024 - « Gestion des déchets »

L'enjeu du tri sélectif des déchets s'inscrit dans les objectifs de transition écologique et demande à l'ensemble de la population de contribuer à l'action. Les collectivités mettent en place des systèmes partagés de gestion des déchets en s'appuyant sur leurs services internes, les délégataires et les particuliers. Les thématiques, en lien avec l'accessibilité, sont nombreuses notamment sur la sensibilisation des agents de ramassage qui interviennent régulièrement sur la voirie ou sur l'accessibilité des points d'apports volontaires. Les réflexions se sont structurées autour de 8 étapes clés de la collecte des déchets :

1. Au domicile
2. Solutions sur l'espace public
3. Points d'apport volontaire (PAV)
4. Formation des agents
5. Concertation, consultation
6. Communication adaptée
7. Données SIG
8. Déchetteries

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

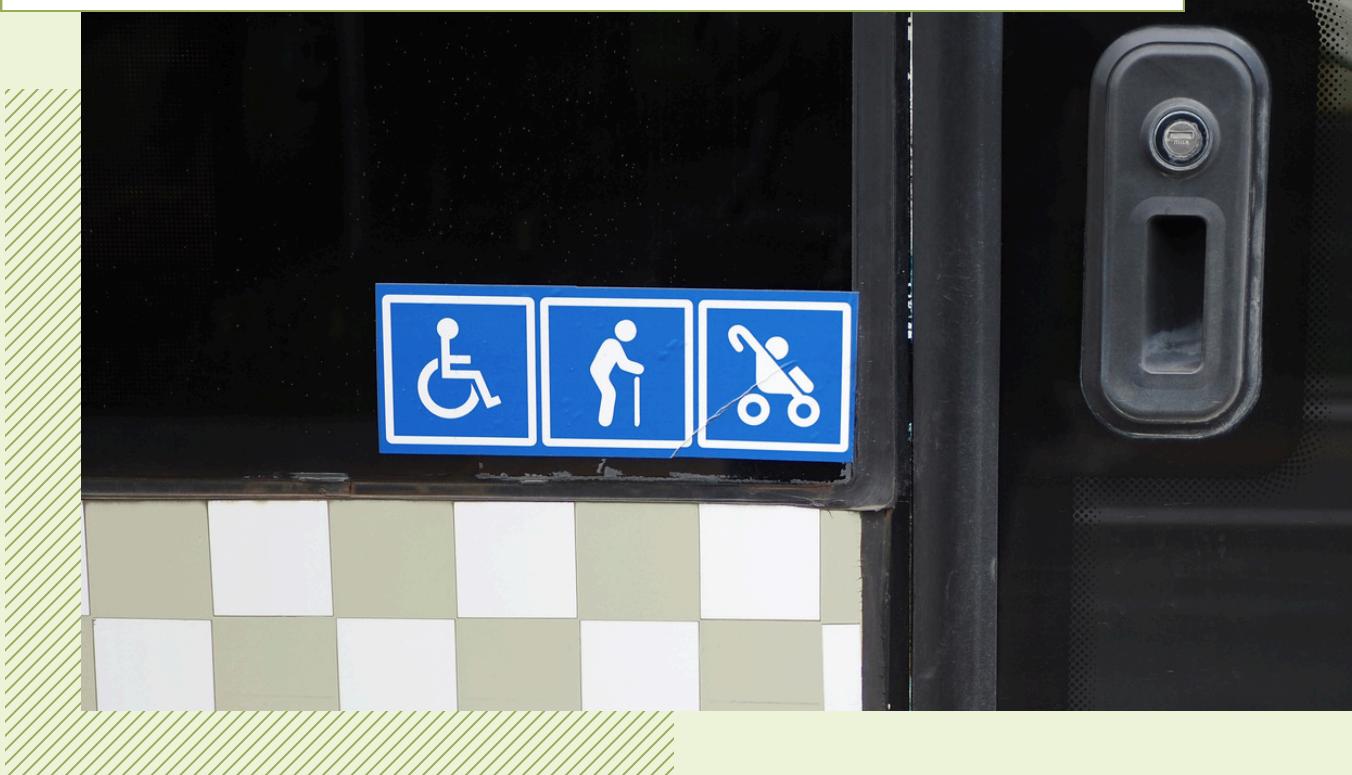
- Métropole Européenne de Lille
- Nantes Métropole
- Métropole de Lyon
- Communauté d'agglomération du Pays Basque
- Communauté urbaine de Dunkerque
- Ville de Toulouse

[Retrouvez les publications en ligne](#) 

- [Recommandations portant sur l'accessibilité des différentes étapes de la collecte des déchets](#)



TRANSPORT / MOBILITÉ



Nouvelles formes de mobilité et d'accessibilité

Atelier de novembre 2018

Pour répondre à des besoins non couverts par les réseaux de transport collectif, de nouvelles formes de mobilité naissent sur les territoires en complément de l'offre classique de transport : covoiturage, autopartage, vélos en libre services, etc. Ces nouvelles offres de mobilité sont peu à peu animées et coordonnées par l'autorité organisatrice des transports en vue de rendre l'offre complémentaire, attractive et cohérente sur son territoire.

- Qu'en est-il de l'accessibilité de ces services à la mobilité pour les personnes à mobilité réduite ?
- Comment les prendre en compte ?
- Comment développer une offre complémentaire aux réseaux de transport en commun classiques accessibles aux PMR, qu'il s'agisse de personnes reconnues handicapées ou plus généralement d'usagers vulnérables tels que certaines personnes âgées et isolées ?

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Ville de Villeurbanne
- Lorient Agglomération
- Toulouse Métropole

[Retrouvez les publications en ligne](#) 

- ▶ [Analyse sur la mise en place d'un service de mobilité de proximité](#)

Assurer le guidage et le repérage de tous les usagers dans les transports collectifs

Atelier de novembre 2019 - « Guidage et repérage dans les transports »

Les questions de guidage et de repérage sont particulièrement importantes au sein des pôles d'échange. Elles obligent les collectivités à s'interroger sur les actions à mettre en place pour gérer les transitions d'un réseau à l'autre, assurer la continuité de service pour les accompagnements humains ou conforter la lisibilité urbaine. Ces questions de repérage et d'orientation se posent sur l'ensemble de la chaîne de l'itinéraire mais également lors de la préparation du déplacement.

- Quelles solutions autour de la sonorisation vocale des arrêts et/ou des véhicules ?
- En particulier pour les trams et bus à haut niveau de service, quel matériel garantissant une bonne qualité de sonorisation des véhicules ?
- Quel choix d'équipement des arrêts, mais également quelles informations nécessaires et quels services à proposer ?

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Communauté urbaine de Dunkerque
- Angers Loire Métropole
- Nantes Métropole
- Communauté d'agglomération du Pays Basque
- Toulouse Métropole

Retrouvez les publications en ligne



- ▶ [Fiche pratique : guidage et repérage dans les transports](#)



TRANSVERSAL



PLANIFICATION POLITIQUE PUBLIQUE

De l'intégration de l'accessibilité dans les documents de planification à un schéma directeur global

Atelier de novembre 2014

Si les Plans de Déplacement Urbains (PDU) doivent prendre en compte l'accessibilité dans leurs objectifs de développement des transports collectifs et intégrer les éléments des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) et des Schémas Directeurs d'Accessibilité (SDA) existants sur leur périmètre, la coordination des différents documents s'avère difficile du fait de leurs nombreuses différences en termes de temporalité, de périmètre et d'acteurs impliqués.

Cet atelier a permis d'interroger l'intégration des problématiques liées à l'accessibilité dans les documents de planification tels que Schémas de cohérence territoriale (Scot), Plans locaux d'urbanisme (PLU), Programmes locaux de l'habitat (PLH) et Plans de déplacements urbains (PDU).

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Communauté urbaine de Bordeaux
- Lille Métropole
- Métropole de Lyon
- Nantes Métropole
- Toulouse Métropole

[Retrouvez les publications en ligne](#) 

- ▶ [Présentation de retours d'expérience et des outils pour mener à bien une stratégie de mise en accessibilité cohérente et transversale de la chaîne de déplacement](#)

De la planification à la mise en œuvre de l'accessibilité

Atelier de novembre 2017 - « Planification de l'accessibilité »

L'accessibilité est un enjeu de société car un environnement accessible est une condition nécessaire pour améliorer la participation sociale des personnes en situation de handicap. L'accessibilité n'est donc pas un sujet annexe. C'est un sujet transversal, stratégique qui devrait figurer dans tous les documents stratégiques.

- Quelle articulation des documents de programmation accessibilité avec des documents de planification ?
- Comment les documents de planification (PDU, PLUi, SCOT, etc.) peuvent-ils être des leviers pour faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ?

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Ville de Rennes
- Nantes Métropole

Retrouvez les publications en ligne



- ▶ [Arguments clefs pour se servir des documents de planification dans la programmation de l'accessibilité](#)

Prendre en compte le vieillissement de la population dans les politiques d'accessibilité

Atelier de novembre 2022

La transition démographique est un enjeu de société, d'ici 2060, un tiers de la population aura plus de 60 ans. Si l'avancée en âge s'accompagne souvent par une perte d'autonomie, physique ou intellectuelle, elle ne peut s'y limiter: prendre le temps, s'impliquer socialement, se divertir... Autant d'activités dans lesquelles les séniors s'investissent. Les collectivités territoriales ont alors un rôle à jouer pour favoriser l'inclusion des personnes âgées dans la société, et définissent localement une politique publique dédiée à la transition démographique.

Les collectivités ont construit des politiques publiques d'accessibilité en faveur des personnes handicapées, notamment après la loi de 2005, la méthodologie, l'organisation et les actions sont en mise en œuvre ont vocation à être dupliquer et adapter pour le public senior.

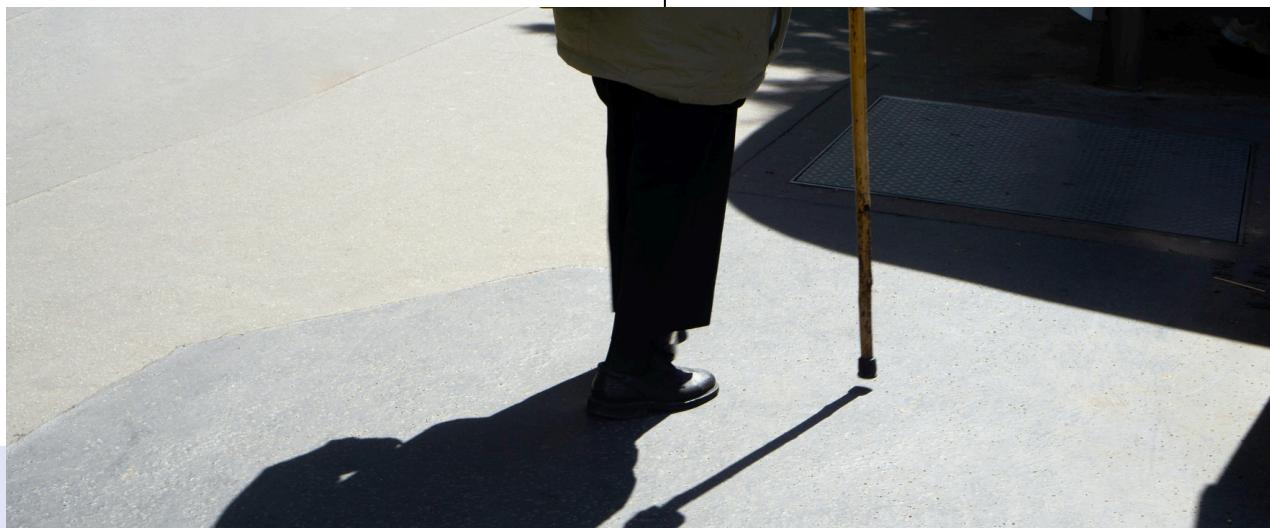
COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Nantes Métropole
- Métropole Européenne de Lille
- Grenoble Alpes Métropole

Retrouvez les publications en ligne



- ▶ [Note de cadrage : les liens entre politiques d'accessibilité et transition démographique pour le public senior](#)
- ▶ [Recommandations de conception de la chaîne de déplacement suivant la réglementation accessibilité en vigueur et les préconisations de certains labels](#)



TRANSVERSAL



VILLE INTELLIGENTE SIG

Quels apports des systèmes d'informations géographiques (SIG) pour aider les collectivités à prendre les décisions pertinentes et à informer les citoyens ?

Atelier de novembre 2014

L'atelier avait pour objectif de répondre à deux interrogations :

- Quel intérêt des SIG dans l'aide à la réflexion et à la décision dans la gestion d'un territoire, du suivi des travaux et de la spatialisation de l'information ?
- Pourquoi communiquer et informer les usagers tant sur l'accessibilité des établissements recevant du public que sur l'état de la voirie et la possibilité d'y cheminer ?

Grâce aux exemples variés des collectivités participantes dont les démarches sont à des stades différents, il a été possible d'identifier les questionnements et les enjeux aux différentes étapes de mise en œuvre d'un projet liant accessibilité et SIG.

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Ville de la Rochelle
- Pays d'Aubagne
- Nantes Métropole
- Lorient Agglomération

[Retrouvez les publications en ligne](#) 

- ▶ [Compte-rendu et enseignements de l'atelier thématique](#)



La ville intelligente, ou « smart city », sera-t-elle (plus) accessible à tous ?

Atelier de novembre 2015

Le terme de ville intelligente est un terme de plus en plus utilisé pour communiquer sur la construction de la ville de demain. Il permet notamment de redonner une dynamique à la démarche de ville durable en y ajoutant le volet numérique. Se posent alors nombreuses questions :

- la gouvernance (notamment en terme d'accessibilité)
- les outils numériques à disposition
- les données et les informations à collecter et à diffuser.

Des pistes de réponses ont été apportées au cours de cet atelier.

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Lorient Agglomération
- Communauté urbaine de Dunkerque
- Métropole Européenne de Lille
- Métropole de Lyon
- Nantes Métropole
- Toulouse Métropole
- Ville de Paris
- Bordeaux Métropole

Les outils : quel apport des SIG pour communiquer sur l'accessibilité auprès des usagers ?

Atelier de novembre 2016

Les systèmes d'information géographique (SIG) représentent une formidable opportunité pour communiquer de façon ergonomique et dynamique sur les lieux et services accessibles ainsi que sur les obstacles à éviter.

L'objectif de cet atelier était de réunir des collectivités ayant déjà développé des SIG ou des bases de données relatifs à l'accessibilité afin de mettre en commun leurs modèles de données pour proposer l'émergence d'un modèle commun qui sera mis à disposition des autres collectivités membres du réseaux, afin de l'éprouver, le faire évoluer et l'optimiser pour répondre aux mieux aux besoins.

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Lorient Agglomération
- Vannes Agglomération
- Université Bretagne Sud
- Toulouse Métropole
- Métropole de Lyon

Participation de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA)

[Retrouvez les publications en ligne](#) 

- ▶ [Facteurs de réussite et grands principes à suivre](#)

[Retrouvez les publications en ligne](#) 

- ▶ [Modèle conceptuel type](#)

La collecte des données accessibilité par les collectivités territoriales : conseils et recommandations

Atelier de mai 2023 - « Données accessibilité : passons à l'action ! »

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) et la standardisation d'un modèle de données accessibilité par le Conseil national de l'information géolocalisée (CNIG) ont initié la création de nouveaux services pour les usagers et pour les collectivités. Ils s'accompagnent d'obligation pour les collectivités de se lancer dans la collecte des données accessibilité sur les cheminements en voirie et jusque dans les bâtiments.

Deux grands enjeux des collectivités ont été identifiés :

- la gouvernance du projet de collecte de données au sein de la collectivité
- la rédaction d'un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour collecter les données accessibilité

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Communauté d'agglomération du Pays Basque
- Grenoble Alpes Métropole
- Ville de Dieppe
- Ville de Grenoble
- Ville de Paris
- Nantes Métropole
- Métropole d'Aix-Marseille Provence
- Communauté de communes Sèvre et Loire

Retrouvez les publications en ligne

- ▶ [Carte mentale des acteurs et argumentaires : comment identifier les interlocuteurs clefs et les convaincre](#)
- ▶ [Recommandations pour rédiger un CCTP](#)



Penser l'accessibilité à l'échelle territoriale : création d'un observatoire de l'accessibilité de son territoire

Atelier de mai 2024 - « Penser l'accessibilité à l'échelle territoriale »

Les collectivités territoriales sont au cœur de la politique publique d'accessibilité de leur territoire. Elles rassemblent de nombreuses données et informations sur l'accessibilité et se posent la question de comment les articuler pour définir une politique publique cohérente en lien avec les maillons de la chaîne de déplacement (cadre bâti, voirie-espace public et transport).

La création d'un **observatoire de l'accessibilité des territoires** permettrait de modéliser les données et les informations sous forme d'indicateurs exploitables. La mise en place de l'observatoire, qui est une démarche à long terme, offre plusieurs avantages :

- favoriser l'approche partenariale de l'accessibilité en mettant l'ensemble des acteurs autour d'objectifs et d'outils communs ;
- s'assurer de la pérennité de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement, en particulier dans les situations post-agenda d'accessibilité programmée.

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Grenoble Alpes Métropole
- Ville de Paris
- Ville de Clermont-Ferrand
- Ville de Villeneuve-d'Ascq
- Lorient Agglomération
- Métropole Aix-Marseille-Provence
- Angers Loire Métropole
- Ville de Dieppe
- Métropole de Lyon
- Ville de Metz
- Ville de Saint-Nazaire
- Nantes Métropole

Retrouvez les publications en ligne

- ▶ [Cahier des charges pour construire un Observatoire de l'accessibilité pour les collectivités](#)



TRANSVERSAL



COMMUNICATION SIGNALÉTIQUE

Quelle(s) signalétique(s) accessible(s) à l'échelle d'un territoire ?

Atelier de novembre 2015

La signalétique concerne toute la chaîne d'un déplacement, du point de départ, via les transports en commun, le jalonnement piéton sur l'espace public, le bâtiment (point d'arrivée) ainsi que ses abords, sans oublier le retour. L'objectif de la signalétique est de constituer une aide pour s'orienter, se repérer, se rassurer.

Une signalétique doit être : lisible, visible, compréhensible par tous les usagers dans leur diversité. Elle doit être conçue, avec une vision d'ensemble des besoins, « *en se mettant à la place de l'usager* ». La signalétique devrait être conçue comme un complément éventuel à la lecture d'un aménagement : l'espace public, le bâtiment, se doivent d'intégrer naturellement les notions de facilité de repérage et de guidage. La signalétique pourra donc également compenser les faiblesses d'un existant peu intuitif et peu lisible.

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Ville de Grenoble
- Grenoble Alpes Métropole
- Métropole Européenne de Lille
- Ville de Metz
- Nantes Métropole
- Ville de Toulouse
- Ville de Villeurbanne

[Retrouvez les publications en ligne](#) 

- ▶ [Arguments clefs pour mobiliser pour mettre en place une signalétique accessible et efficace](#)

Devenir une « Destination pour Tous »

Atelier de novembre 2020

Un territoire labellisé « Destination pour tous » répond aux besoins des personnes en situation de handicap, que le handicap soit moteur, visuel, auditif ou mental. Ce faisant, il permet également d'améliorer la qualité d'usage pour nombre de touristes, qu'il s'agisse de familles avec jeunes enfants, de femmes enceintes, de personnes âgées, ou encore ne maîtrisant pas la langue du pays.

Ainsi, l'obtention de la marque constitue aujourd'hui un objectif fort pour certaines collectivités soucieuses de valider et de valoriser leur approche globale de l'accessibilité de la chaîne déplacement sur leur territoire.

- Quels enseignements peuvent être tirés des retours d'expérience de collectivités ayant déposé un dossier pour obtenir cette marque d'État ?
- Quelles recommandations méthodologiques peuvent être formulées à l'intention des collectivités qui envisagent de déposer une candidature à la marque ?

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Ville de Toulouse
- Commune de Mauguio-Carnon
- Communauté de communes La Domitienne
- Communauté urbaine de Dunkerque

Retrouvez les publications en ligne



- ▶ [Les questions à se poser avant de se lancer](#)
- ▶ [Ce qu'il ne faut pas oublier lors du montage du dossier](#)
- ▶ [A faire après le montage du dossier](#)



Comment rendre un projet numérique accessible ?

Atelier de novembre 2020 - « L'accessibilité numérique »

A l'heure où nombre de services et d'informations sont accessibles en ligne et/ou au format numérique et alors que la crise sanitaire Covid-19 a renforcé l'usage de services et d'informations dématérialisés, il convient de s'interroger sur les conditions de l'accessibilité des supports et des outils numériques à tous, et notamment aux différentes formes de handicap.

En application de la loi du 11 février doivent rendre accessibles leurs services en ligne de communication au public.

- Quelles sont les étapes d'un projet numérique et quels sont les différents besoins spécifiques à prendre en compte en lien avec l'accessibilité ?
- Quels sont les points d'attention et les solutions à prendre en compte tout au long du cycle de vie d'un projet numérique ?
- Comment améliorer l'accessibilité d'un site existant ?

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Grenoble Alpes Métropole
- Communauté d'agglomération du Pays Basque
- Lorient Agglomération
- Métropole de Lyon
- Laboratoire d'électronique du CMRRF de Kerpape (Lorient)

Retrouvez les publications en ligne



[Points d'attention pour un projet numérique : enjeux clés à chaque étape du cycle de vie du projet.](#)

[Guide d'accessibilité numérique : clés pour rendre un projet numérique accessible et optimiser les sites existants.](#)

Simplification des informations et des moyens de communication

Atelier de mai 2023

La prise en compte des besoins des personnes déficientes intellectuelles, mais également des personnes présentant des difficultés avec la langue française est un sujet d'actualité et demande aux collectivités de mettre en place des mesures pour faciliter la compréhension et la lisibilité des informations.

Des méthodes de simplification et de transmission des informations existent telles que le FALC (Facile à lire et à comprendre), le français simplifié ou encore l'accompagnement d'éléments graphiques. Ces outils peuvent être utilisés seuls ou de manière combinée, ils doivent impérativement être cohérents avec le sujet qu'il traite et le public cible.

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Ville de Metz
- Ville de Rouen
- Ville de Toulouse
- Ville de Villeneuve-d'Ascq
- Ville de Saint-Nazaire
- Nantes Métropole
- Métropole Européenne de Lille
- Communauté urbaine de Dunkerque

[Retrouvez les publications en ligne](#) 

- [4 Fiches-actions pour mettre en oeuvre la simplification](#)



TRANSVERSAL



FORMATION PARTICIPATION

Vers une plus grande participation en amont pour une meilleure appropriation en aval ?

Atelier de novembre 2016

On constate une montée en puissance de la volonté d'associer le citoyen au niveau national en créant des instances. Au niveau local, la participation et les échanges avec les citoyens ne doivent pas être négligés. Le cadre réglementaire a permis de créer des occasions d'échanges, de débats, d'informations avec la population avant de prendre les décisions. La représentation et la participation tendent donc à fonctionner en binôme : les élus (décideurs garants de la mise en œuvre du projet commun et du respect des intérêts collectifs) et les citoyens (force de proposition et d'évaluation).

Ce groupe a permis aux collectivités participantes d'échanger au sujet des instances de concertation spécifiques mais aussi des dispositifs participatifs de « droit commun » présents sur leurs territoires pour ensuite proposer des recommandations pour « faire tous ensemble » en vue de « faire société ».

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Nantes Métropole
- Métropole Européenne de Lille
- Ville de Rennes
- Angers Loire Métropole
- Ville d'Angers

Retrouvez les publications en ligne

- ▶ [Point de repères pour une meilleure participation des personnes en situation de handicap dans les projets de territoire](#)



La formation des personnels à l'accueil des personnes handicapées

Atelier de novembre 2017

Afin de rendre l'accessibilité effective, le dispositif Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) a introduit, en plus de la mise en œuvre de solutions techniques, une obligation de formation à l'accueil des personnes handicapées pour les personnels en contact avec les usagers et les clients dans les transports collectifs et dans les établissements recevant du public de capacité supérieure à 200.

Cet atelier permet d'identifier des bonnes pratiques et des besoins en la matière et de co-construire une note de cadrage pour ce type de formation.

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Communauté urbaine de Dunkerque
- Ville d'Angers
- Lorient Agglomération

Retrouvez les publications en ligne

- ▶ [Note de cadrage d'une formation type](#)

- ▶ [Modules de formation par le Cerema](#)
[Agent d'accueil : savoir accueillir les personnes à besoins spécifiques](#)

Les outils de la concertation pour les personnes handicapées

Atelier de novembre 2022

La participation des personnes en situation de handicap nécessite la mise en place d'actions spécifiques par les collectivités, allant de la mobilisation des personnes à mobilité réduite ou des associations qui les représentent, en passant par l'organisation des temps de concertation et jusqu'à la mise en œuvre d'outils spécifiques (maquettes, documents rédigés en français simplifié...). Deux entrées possibles dans les réflexions autour de la participation des personnes en situation de handicap ont été identifiées :

- le besoin d'avoir **un retour spécifique pour une meilleure prise en compte des handicaps** dans un projet, cela peut passer par la mobilisation des instances spécifiques comme la Commission communale d'accessibilité et des associations représentant les familles de handicap
- la nécessité de **faire participer les citoyens en situation de handicap** au même titre que les autres, en particulier lors des concertations grand public

COLLECTIVITÉS CONTRIBUTRICES

- Communauté urbaine de Dunkerque
- Métropole de Lyon
- Ville de Metz
- Nantes Métropole
- Ville de Paris
- Ville de La Roche-sur-Yon
- Ville de Rouen
- Ville de Toulouse
- Toulouse Métropole
- Ville de Villeneuve d'Ascq

Retrouvez les publications en ligne

- ▶ [Les outils de la participation pour les personnes handicapées](#)

Le Cerema est l'établissement d'expertise de l'État et des collectivités pour adapter les territoires face au défi climatique. Il est l'unique établissement national dont la gouvernance est à pilotage partagé entre l'État et les collectivités territoriales, avec plus de 950 collectivités adhérentes. Il est présent dans l'Hexagone et dans les Outre-mer grâce à ses 27 implantations et ses 2 500 agents.

Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques et projets d'aménagement et de transport.

**TOUTES NOS ACTUALITÉS,
SOLUTIONS, ACTIVITÉS
ET SERVICES**
cerema.fr

DOSSIER ET RESSOURCES DU GT-RAVI
cerema.fr/gt-ravi-reseau

BIBLIOGRAPHIE ACCESSIBILITÉ
doc.cerema.fr

**PROGRAMME VILLE
ACCESIBLE À TOUS**
cerema.fr/activites/

**PLATEFORME D'ÉCHANGES
EXPERTISES.TERRITOIRES
COMMUNAUTÉ GT-RAVI**
expertises-territoires.fr

CONTACT
Programme Ville Accessible à Tous
vat@cerema.fr



@CeremaCom

www.cerema.fr

